



Montherod, le 28 octobre 2019

Au Conseil général
de et à
1174 Montherod

Réf. : DLR

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2019 – BUDGET 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année à pareille époque, la Municipalité de Montherod vous présente son budget pour l'année suivante.

PREAMBULE

La Municipalité a élaboré le budget pour l'année 2020 avec soin et rigueur, compte tenu des éléments à sa disposition. Parmi ces derniers, les données fournies par l'Etat et par les associations intercommunales jouent toujours un rôle prépondérant.

Les postes dont les montants relèvent de notre appréciation ont été estimés au plus juste. Parmi ces postes, notons que les rentrées d'impôts qui ont été évaluées en tenant compte du taux de 75% adopté par le Conseil Général en septembre 2019, des résultats des années antérieures, des acomptes 2019 ainsi que de la probabilité de l'arrivée de nouveaux contribuables en cours d'année 2020.

Les rentrées dues aux mutations ont été évaluées compte tenu des informations à disposition à ce jour. Rappelons que la moitié de ces rentrées seront versées à la facture sociale selon la péréquation entrée en vigueur en 2011.

La rémunération de la Municipalité reste inchangée. Le salaire des employés fixes est adapté par une augmentation d'environ 2%. Le coût horaire est également adapté de 50 ct.

Ce budget ne tient pas compte des éventuels coûts liés à la fusion. Ceux-ci seront assumés par la commune d'Aubonne qui touchera ensuite l'aide du Canton. Il intègre toutefois un montant estimatif d'aide au démarrage.

Le budget présente ainsi un excédent des dépenses de CHF 81'628.05 pour un total des charges de CHF 2'283'625.05 et des revenus de CHF 2'201'997.-.

Analyse des postes par rapport au budget 2019. Cette analyse permet surtout de mettre en évidence l'évolution du budget entre les deux années :

Administration générale

Charges : supérieures de CHF 953.45.-, essentiellement dû à un peu plus de charges salariales, une participation aux célébrations de fin de législature compensées par moins de cotisation (retrait de Morges Région).

Revenus : supérieurs de CHF 4'500.-, essentiellement dû à CHF 5'000.- d'aide au démarrage Hera.

Finances

Charges : supérieures de CHF 10'642.-, dû à plus de participation au fonds de péréquation

Revenus : inférieurs de CHF 66'811.-, dû essentiellement à :

- moins de revenu d'impôts des personnes physiques (-CHF 25'000.-)
- moins de revenu d'impôts des personnes morales (-CHF 25'000.-)
- moins d'impôts à la source (-CHF 10'000.-)
- moins de droit de mutation attendus (-CHF 10'000.-)

Domaines et bâtiments

Charges : inférieures de CHF 1'150.-, dû principalement à :

- moins d'entretien du patrimoine financier (- CHF 34'000.-) compensé par plus d'amortissement pour l'extension de Cupidon (+CHF 30'000.-)

Revenus : inférieurs de CHF 21'800.- dû essentiellement à moins de locations liées aux travaux en cours au collège.

Travaux

Charges : inférieures de CHF 28'083.-, dû essentiellement

- à moins d'entretien des routes (-CHF 20'000.-)
- à moins de frais de traitement, d'achat de matériel et de fournitures (-CHF 6'000.-)
- à moins de frais d'exploitation de la STEP (-CHF 4'900.-)

Revenus : supérieurs de CHF 2'000.-, dû essentiellement à plus de remboursements sur les ordures ménagères (+CHF 3'000.-)

Instruction publique et cultes

Charges : inférieures de CHF 10'758.-

Revenus : inchangés

Police

Charges : supérieures de CHF 1'901.-, dû essentiellement à plus de remboursement d'émolument du contrôle des habitants (+ CHF 1'000.-)

Revenus : supérieurs de CHF 1'450.- dû à plus d'émoluments du contrôle des habitants (+CHF 1'500.-)

Sécurité sociale

Charges : inférieures de CHF 65'911.-, dû essentiellement à la suppression de la participation à l'AVASAD. (- CHF 50'730.-) et à moins de charge sociales (-CHF 34'775.) compensé par plus de participation à l'ARASMAC (+CHF 20'094.-)

Revenus : néant.

Services industriels

Charges : supérieures de CHF 24'070.-, dû essentiellement à :
- plus d'entretien du réseau d'eau (+ CHF 20'000.-) pour la mise en place d'une interconnexion pour faciliter la télésurveillance du réseau depuis les SI d'Aubonne.
-plus d'achat de gaz suite au raccordement sous l'Auberge

Revenus : supérieurs de CHF 5'000.- plus de vente de gaz suite au raccordement sous l'Auberge

PLAN D'INVESTISSEMENT

La Municipalité a revu le plan d'investissement sur 5 ans, à savoir :

2019	Réalisation de l'accès au parking sous l'Auberge Phase 1	250'000.-
	Cupidon 44 places	480'000. --
2020	Réfection de l'extérieur de l'Eglise	100'000.-
	Réalisation du parking sous l'Auberge et aménagements	150'000.-
2022	Aménagement traversée village RC54	400'000.-
2023	Aménagement sortie Ouest – RC54	220'000.-

CONCLUSIONS

Le budget 2020 présente donc un excédent des charges de CHF 81'628.05. Cet excédent est considéré comme raisonnable par votre Municipalité.

